



Mon père menace de ne plus payer ma pension alimentaire

Par **temperance**, le **15/10/2010** à **19:45**

Bonjour,

Mon père me verse une pension alimentaire suite au divorce de mes parents, et me menace de la réduire ou de cesser de la verser, si je ne fais pas ce qu'il demande.

Après la séparation de mes parents, je suis avec ma mère. Nos relations avec mon père se sont fortement dégradées, je ne souhaite donc pas le voir, car il me manipule et tente de me monter contre ma mère, en plus de me faire souffrir mentalement.

J'ai 19 ans et sors depuis juin d'une formation de laquelle je suis sortie avec un BPJEPS mention équitation.

Depuis je cherche un poste de cavalière ou dans l'idéal, une formation au métier de cavaliers de jeunes chevaux de sport.

J'ai déjà effectué des tests pour des formations ou emplois qui se sont révélés négatifs, j'ai aussi travaillé 2 semaines puis une semaine en grande surface pour me constituer un revenu supplémentaire, étant donné que la pension alimentaire de mon père n'est pas suffisante! Ce que je ne voulais pas lui dire de peur qu'il enlève de ma pension le montant de ma paye.

Depuis il veut que je le renseigne tous les 15 jours de ma situation; qui j'ai contacté, si je travail, combien de temps, avec quel salaire, ou, pourquoi ce poste là... Sinon il refusera de verser ma pension.

Ce que je souhaite c'est vivre en paix, avec le moins de papiers et autres documents à faire

passer, surtout tous les 15 jours.

Dans un mail précédant ses menaces, je lui ai donné ma parole que dès que j'aurais un poste fixe, il sera mis au courant dans les plus brefs délais et pourra enfin cesser de me verser la pension, car il m'est très pesant de me faire verser une pension par une personne qui rechigne sans cesse et me culpabilise en permanence.

Je vous demande alors quels sont mes droits et devoirs?

Quels sont ses droits et devoirs?

A-t-il le droit de me menacer de la sorte?

S'il exécute ses dire et que je me retrouve sans la pension, que puis-je faire, quelles procédures entamer et à qui m'adresser?

Merci d'avance pour votre réponse, je commence à être perdue, je ne connais pas suffisamment la loi à ce niveau là, c'est pourquoi je m'en remet à vous.